

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **16 décembre 2010**

Délibération n° 2010-1945

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Quartier des Brosses : îlot de la Poudrette - Opération de résidentialisation des résidences Maryse Bastié et Jacqueline Auriol - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur Llung

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 décembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 20 décembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, M. Claisse, Mme Frih, MM. Rivalta, Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Cardona, Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flacornèche, Fleury, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Havard, Huguet, Imbert Y., Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sturla, Suchet, Terrot, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Mme Elmalan (pouvoir à M. Balme), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pédrini, MM. Passi (pouvoir à M. Claisse), Charles (pouvoir à M. Buna), Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Bouju (pouvoir à Mme Vullien), Mme Peytavin (pouvoir à M. Millet), MM. Vesco (pouvoir à M. Desbos), Assi (pouvoir à M. Petit), Julien-Laferrière, Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Le Bouhart), Baume (pouvoir à Mme Vessiller), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier, Forissier (pouvoir à M. Meunier), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Guimet (pouvoir à M. Lyonnet), Imbert A. (pouvoir à M. Desseigne), Jacquet (pouvoir à M. Lévêque), Justet, Mme Levy (pouvoir à M. Buffet), MM. Pillon (pouvoir à Mme Cardona), Réale (pouvoir à M. Plazzi), Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Sangalli (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Thévenot (pouvoir à M. Cochet), Touléron (pouvoir à M. Fournel), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Dognin-Sauze, M. Blein, Mme Ait-Maten, M. Albrand, Mme Bab-Hamed, M. Genin, Mme Ghemri, M. Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Lebuhotel, Nissanian, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, Pierron, MM. Serres, Thivillier, Turcas, Vergiat.

Séance publique du 16 décembre 2010**Délibération n° 2010-1945**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Quartier des Brosses : îlot de la Poudrette - Opération de résidentialisation des résidences Maryse Bastié et Jacqueline Auriol - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte

L'îlot Poudrette est situé au sud-est de la zone urbaine sensible (ZUS) des Brosses, en limite de Vaulx en Velin. Il s'étend sur environ 8 hectares et compte 2 000 habitants et 900 logements.

Le projet de renouvellement urbain de la Poudrette est conventionné avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) depuis février 2007 et prévoit :

- la création de 30 parcelles de jardins familiaux (maîtrise d'ouvrage : commune, livrées en 2008),
- la démolition de 96 logements (maîtrise d'ouvrage : Société coopérative d'intérêt collectif -SCIC- Habitat Rhône-Alpes -HRA-, réalisée en 2007),
- la construction d'un immeuble collectif en R + 4, en accession sociale, d'une surface hors œuvre nette (SHON) de 2 000 mètres carrés (travaux en cours et livraison prévisionnelle en septembre 2011),
- la construction de 2 petits immeubles R + 2/R + 4 en locatif libre, d'une SHON de 2 700 mètres carrés (maîtrise d'ouvrage : association Foncière Logement, démarrage des travaux en 2012),
- la résidentialisation des immeubles Jacqueline Auriol et Maryse Bastié, soit 223 logements (maîtrise d'ouvrage : Villeurbanne Est Habitat, démarrage des travaux en novembre 2010),
- le désenclavement par la création d'une rue de desserte et d'un espace public central (maîtrise d'ouvrage : Communauté urbaine de Lyon, démarrage des travaux en novembre 2010).

Ce projet a été approuvé par délibération n° 2009-0971 du 28 septembre 2009 qui a aussi approuvé l'individualisation d'autorisation de programme pour la création de la rue de desserte et d'un espace public, pour un montant de 2 410 000 € en dépenses et 562 271 € en recettes.

Villeurbanne Est Habitat réalise aujourd'hui l'opération de résidentialisation des immeubles Jacqueline Auriol et Maryse Bastié et la Communauté urbaine participe au financement de cette opération par le versement d'une subvention d'équipement.

Le projet

Le projet de résidentialisation programmé par Villeurbanne Est Habitat est intimement lié à l'opération de création et d'espace public mis en œuvre par la Communauté urbaine. Ces deux opérations permettent de désenclaver l'îlot de la Poudrette et de modifier profondément son fonctionnement (fonctionnement en enclave, difficile repérage au sein de l'îlot qui n'est pas irrigué).

Le programme de résidentialisation prévoit les interventions suivantes :

- l'amélioration de la voirie et du stationnement

. réorganisation des voies de circulation avec la création de trois secteurs identifiés : Maryse Bastié, Auriol Centre et Auriol Sud,

. mise en place de portails automatiques au droit de chaque accès,

. redistribution des places de stationnements ;

- le renforcement des voies piétonnes et de circulation et le développement des espaces verts

. création de voies piétonnes de circulation avec la mise en place de trottoirs et de cheminements à travers les espaces verts,

. mise en valeur des aires de jeux,

. réaménagement des espaces verts et plantations de haies en pied d'immeubles ;

- création de locaux containers pour les déchets ménagers et le tri sélectif.

Calendrier prévisionnel de l'opération de Villeurbanne Est Habitat

- ordre de service démarrage des travaux : début novembre 2010,
- durée prévisionnelle du chantier : environ 24 mois,
- réception : 3^e trimestre 2012.

Plan de financement de l'opération

Dépenses (en € TTC)		Recettes (en € TTC)	
Coût d'opération total	1 938 330	Subvention Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)	433 090
		Subvention Région	450 000
		Subvention Ville	150 000
		Fonds propres	627 665
		Subvention Communauté urbaine de Lyon	277 575
Total	1 938 330	Total	1 938 330

La participation de la Communauté urbaine est de 277 575 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 277 575 € au profit de Villeurbanne Est Habitat dans le cadre du Contrat urbain de cohésion social (CUCS) de Villeurbanne, quartier des Brosses, îlot Poudrette,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et Villeurbanne Est Habitat définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale B 1 - Favoriser la mixité, sur l'opération n° 1481, individualisée le 28 septembre 2009.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 277 575 € TTC en dépenses à la charge du budget principal. Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 2 687 575 € en dépenses et 562 271 € en recettes.

4° - La dépense d'investissement sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et 2012 - compte 204 170 - fonction 824 - selon l'échéancier suivant :

- 138 787 € en 2011,

- 138 788 € en 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 décembre 2010.